

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté nommant les membres de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de
la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommés membres de la commission de surveillance
du notariat pour la période législative 2017 à 2021 :

Mme Muriel Barrelet, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-
Ruz, présidente

Me Marc Schaer, notaire à Cortaillod

Me Christiane Montfort, notaire à Cernier

M. Vincent Schneider, chef du service juridique de l'État de Neuchâtel

M. Olivier Hari, professeur à Neuchâtel

Suppléants

Mme Frédérique Currat Wyrsh, juge au Tribunal régional des Montagnes
et du Val-de-Ruz, présidente suppléante

Me Nicholas Schaer, notaire à Neuchâtel

Me Christian Junod, notaire à Neuchâtel

M. Thomas de Tribolet, adjoint au chef du service juridique de l'État de
Neuchâtel

M. Thierry Obrist, professeur à Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 21 juin 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND